



**MINISTÈRE
DE L'ÉDUCATION
NATIONALE
ET DE LA JEUNESSE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Rapport du jury

**Concours : CERTIFICAT D'APTITUDE AU PROFESSORAT DE LYCEE PROFESSIONNEL
CONCOURS EXTERNE ET CAFEP**

Section : ESTHETIQUE-COSMETIQUE

Session 2023

Rapport de jury présenté par : Sabine CAROTTI, inspectrice générale de l'éducation, du sport et de la recherche - Présidente de jury

SOMMAIRE

RENSEIGNEMENTS STATISTIQUES	3
COMPOSITION DU DIRECTOIRE	5
REMERCIEMENTS	5
EPREUVES D'ADMISSIBILITE	6
EPREUVES D'ADMISSION	11
CONCLUSION	17

RENSEIGNEMENTS STATISTIQUES

CAPLP EXTERNE

- Nombre de candidats inscrits	100
- Nombre de candidats présents et non éliminés	57
- Moyenne des candidats admissibles	13/20
- Nombre de candidats proposés pour l'admissibilité	11
- Barre d'admissibilité	11,32/20
- Moyenne des candidats admis	14,24/20
- Nombre de candidats admis	5
- Moyenne générale candidats admis	14,07/20
- Barre d'admission	13,26/20
- Nombre de postes	5

RENSEIGNEMENTS STATISTIQUES

CAFEP

- Nombre de candidats inscrits	69
- Nombre de candidats présents et non éliminés	47
- Moyenne des candidats admissibles	14,26/20
- Nombre de candidats proposés pour l'admissibilité	7
- Barre d'admissibilité	13,39/20
- Moyenne des candidats admis	14,27/20
- Nombre de candidats admis	3
- Moyenne générale candidats admis	14,11/20
- Barre d'admission	13,88/20
- Nombre de postes	3

COMPOSITION DU DIRECTOIRE

Présidente

CAROTTI Sabine - Inspectrice générale de l'éducation, du sport et de la recherche

Vice-présidentes

LESCLAUZE Sylvie – Inspectrice de l'Education nationale

ROBAGLIA Magali – Inspectrice de l'Education nationale

REMERCIEMENTS

Le jury adresse de vifs remerciements à Monsieur le Proviseur du lycée LEAU à MARSEILLE, à Madame la directrice déléguée aux formations professionnelles, ainsi qu'aux personnes qui ont été chargées de la maintenance informatique, de l'accueil pour l'aide efficace apportée lors des épreuves d'admission.

Le jury tient enfin à remercier Madame la gestionnaire du CAPLP au ministère de l'éducation nationale et de la jeunesse pour son efficacité et son dévouement auprès du directoire, des membres du jury et des candidats.

ÉPREUVES D'ADMISSIBILITE

Les sujets des épreuves d'admissibilité sont en ligne sur le site du Ministère.

Ils sont accessibles depuis la page : <http://www.devenirenseignant.gouv.fr/>

ECRIT 1 : PREMIÈRE ÉPREUVE D'ADMISSIBILITÉ

Durée 5 heures, coefficient 2

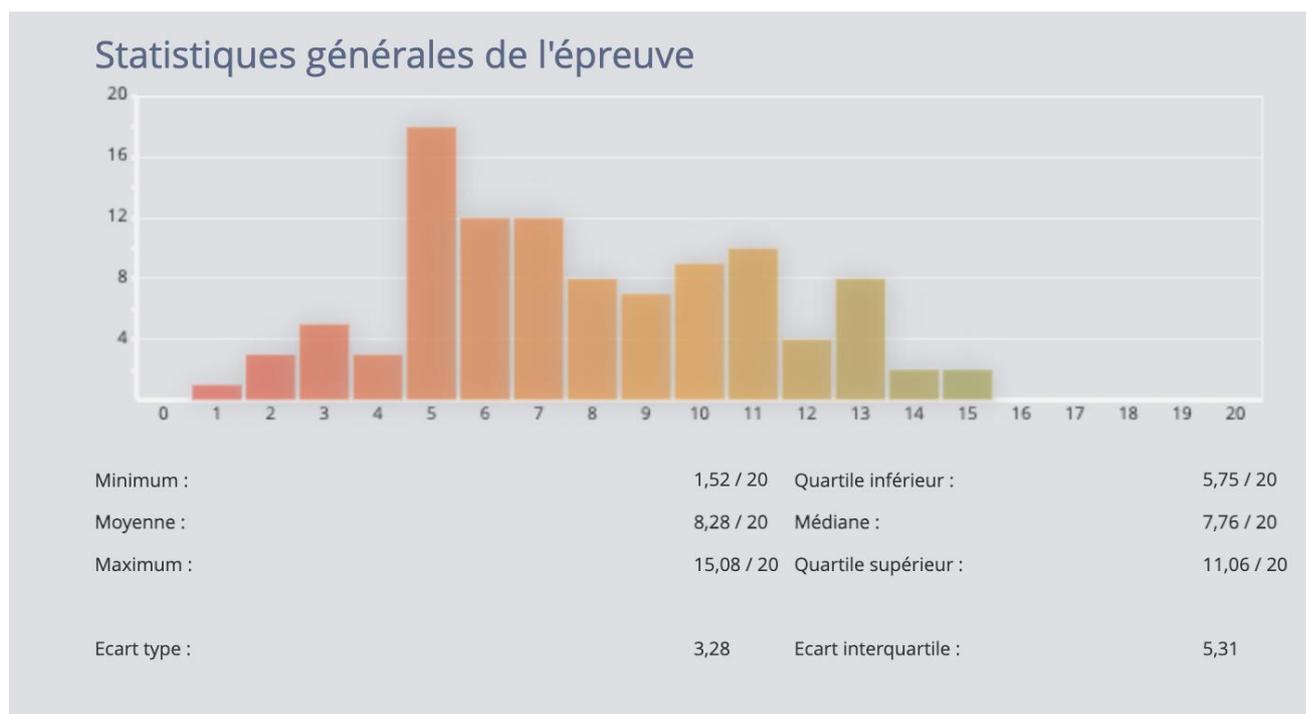
1. DEFINITION DE L'ÉPREUVE

«L'épreuve a pour objectif de vérifier que le candidat est capable de mobiliser l'ensemble de ses connaissances scientifiques, technologiques et professionnelles, d'exploiter les documents qui lui auront été éventuellement fournis pour construire un développement structuré, argumenté dans le cadre d'un sujet de synthèse relatif aux disciplines fondamentales alimentant les champs de la spécialité. Selon le cas, le sujet pourra être élargi aux dimensions sociétales, à l'histoire des sciences ou à tout autre domaine en lien avec les disciplines alimentant les champs de la spécialité.

Certains documents fournis par le jury peuvent être rédigés en langue anglaise, compte tenu de leur nature scientifique.

L'épreuve est notée sur 20. Une note globale égale ou inférieure à 5 est éliminatoire.

2. RESULTATS



3. CONSEILS AUX CANDIDATS

3.1. MOBILISATION DES CONNAISSANCES

- Les connaissances mobilisées doivent correspondre à celles attendues pour le concours. Le vocabulaire scientifique et technologiques doit être maîtrisé. Une veille scientifique et technologique est indispensable.
- Les contenus doivent être exhaustifs, rester dans la thématique proposée, et ne pas apporter une surcharge d'informations inutiles et hors sujet.

3.2. EXPLOITATION ET ANALYSE DES DOCUMENTS

- Il est attendu une analyse cohérente des informations extraites des annexes et sans retranscription linéaire ni paraphrase des documents.
- L'exploitation référencée des documents doit enrichir l'argumentation.

3.3. ARGUMENTATION

- L'argumentation de chaque notion abordée doit être développée, ciblée et approfondie en lien avec la thématique du sujet proposé.
- Les justifications doivent s'appuyer sur des connaissances scientifiques et technologiques.

3.4. SYNTHÈSE ELABORÉE

Le jury attend :

- une organisation des réponses et un fil conducteur entre les questions ;
- des connaissances ordonnées et classées ;
- des informations essentielles et ciblées ;
- une présentation réfléchie et adaptée.

3.5. QUALITÉ ET STRUCTURATION DE LA REDACTION

- La présentation des copies doit être soignée.
- Une introduction et une conclusion générales concises et pertinentes sont attendues.
- L'introduction doit contextualiser le sujet et annoncer clairement le plan.
- Le développement doit être structuré et suivre le plan annoncé. Des phrases de transition sont attendues entre les différentes parties.
- La conclusion, bilan de la thématique, peut permettre une prolongation de la réflexion.
- Il est nécessaire de traiter de façon équilibrée toutes les parties du sujet.
- La présentation du travail traduit la rigueur du candidat et des aptitudes à transmettre des connaissances. Le métier d'enseignant nécessite une syntaxe et une orthographe irréprochables.

EPREUVES D'ADMISSIBILITE

ECRIT 2 : SECONDE ÉPREUVE D'ADMISSIBILITÉ

Durée 5 heures, coefficient 2

1. DEFINITION DE L'EPREUVE

L'épreuve place le candidat en situation de produire une analyse critique de documents puis de construire une séquence pédagogique à partir d'un sujet donné par le jury.

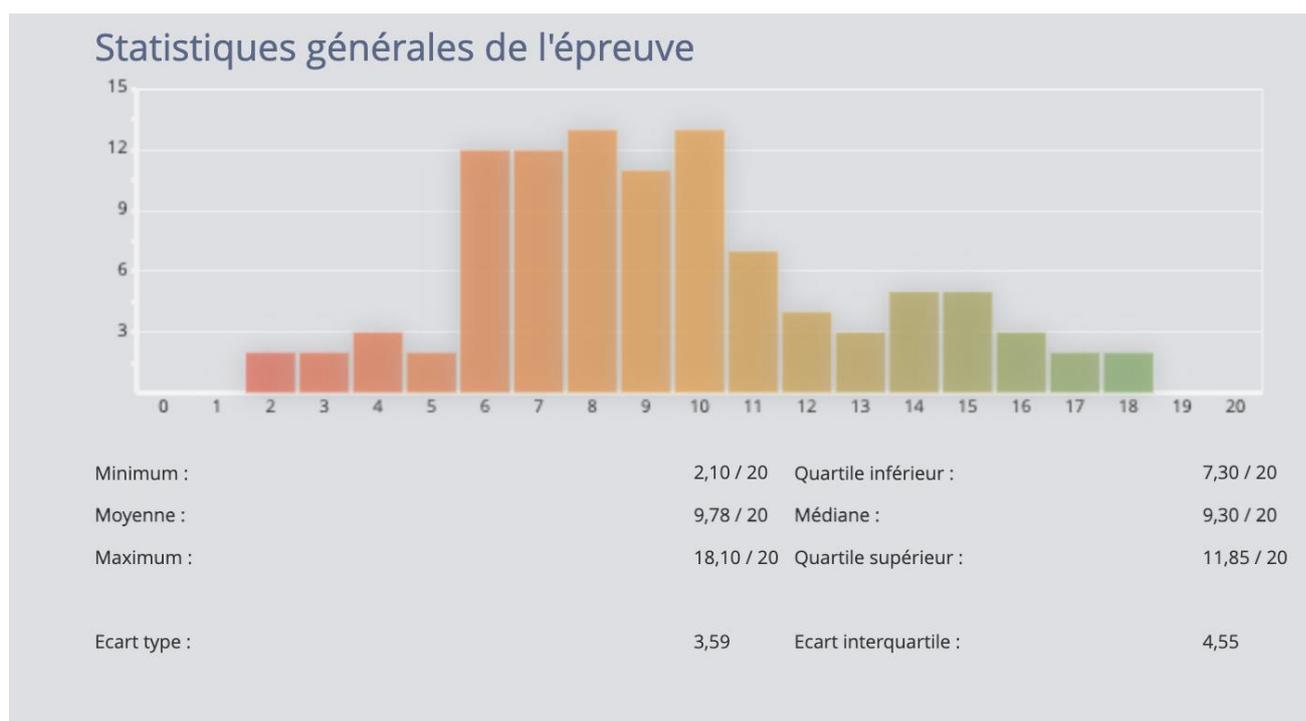
Elle permet de vérifier l'aptitude du candidat, à partir d'un dossier documentaire scientifique et technique, à conduire une analyse du dossier fourni et à proposer une séquence pédagogique en lien avec un cahier des charges donné spécifiant le cadre de l'application visée et qui pourra faire appel à une réflexion sur les enjeux éducatifs, économiques, éthiques, écologiques, sociétaux, etc.

La séquence pédagogique s'inscrit dans les programmes et référentiels du lycée professionnel.

Certains documents fournis par le jury peuvent être rédigés en langue anglaise, compte tenu de leur nature scientifique.

L'épreuve est notée sur 20. Une note globale égale ou inférieure à 5 est éliminatoire.

2. RESULTATS



3. RECOMMANDATIONS GENERALES

- Prendre un temps de lecture approfondi et d'analyse du sujet
- Établir le lien entre les questions afin d'appréhender la thématique du sujet
- Procéder à l'analyse des documents
- Exploiter et réinvestir judicieusement tous les documents
- Intégrer des connaissances scientifiques, technologiques et professionnelles
- Organiser et structurer le travail de manière à mettre en évidence les compétences pédagogiques attendues d'un enseignant.
- Valoriser la présentation du travail pour traduire la rigueur et les aptitudes à transmettre des connaissances.
- Maîtriser les qualités rédactionnelles, utiliser un vocabulaire scientifique et technique riche et approprié.

3. CONSTATS ET ATTENTES

3.1. CONSTATS

Le sujet a été globalement compris. Les documents ont été utilisés et exploités partiellement. La problématique a été énoncée sans être développée. L'argumentation était approximative, peu développée voire peu existante. L'analyse des deux thématiques était insuffisante et manquait de connaissances d'un niveau master.

La démarche pédagogique n'était pas toujours en lien avec le cahier des charges et la problématique. Certaines propositions pédagogiques ont manqué de réalisme. La séquence proposée ne permet pas d'apprécier la mise en activité des élèves, les documents mis à leur disposition. Le vocabulaire pédagogique n'a pas toujours été utilisé à bon escient.

La majorité des candidats a rédigé une introduction superficielle n'exposant que la problématique, a présenté une copie manquant de structure et n'a pas fait de lien entre les différentes parties, n'a pas proposé de conclusion ou de façon trop succincte.

3.2. ATTENTES

Question 1

Une introduction globale présentant : la thématique identifiée, certains éléments du dossier documentaire, le plan de la rédaction.

La thématique doit être resituée dans son contexte professionnel et servir de fil conducteur tout au long de la copie pour parvenir à des propositions de solutions. Une exploitation pertinente des documents enrichie par des connaissances personnelles et du milieu professionnel est attendue, ainsi qu'une analyse et une argumentation pertinentes et développées.

Question 2

Une démarche pédagogique en lien avec le cahier des charges et une proposition de séquence d'enseignement réaliste, s'appuyant sur les extraits de référentiel fournis et du dossier documentaire sont attendues.

Le développement de cette proposition de séquence doit exposer la démarche concrète de l'enseignant, notamment à partir d'une réalité professionnelle, expliciter les activités des élèves et du professeur, prendre en compte les différents savoirs associés du pôle concerné, intégrer les documents du sujet comme support pédagogique et justifier les documents pédagogiques créés, présenter les outils conçus pour vérifier les acquis.

Le développement doit être structuré. Une attention particulière doit être portée à la qualité de la conclusion. Une maîtrise du vocabulaire scientifique et technique, un niveau de langage de qualité et une composition sans faute d'orthographe ni abréviation sont indispensables.

Les copies doivent être soignées, lisibles et respecter la consigne de l'utilisation du « stylo à bille ».

EPREUVES D'ADMISSION

ÉPREUVE DE LECON

1. Définition de l'épreuve

- Durée des travaux pratiques : 4 heures
- Durée de l'épreuve : 1 heure maximum (exposé : 30 minutes maximum ; entretien : 30 minutes maximum)
- Coefficient : 5

L'épreuve a pour objet la conception et l'animation d'une séance d'enseignement.

Elle permet d'évaluer, dans l'option choisie, l'aptitude du candidat à concevoir et à animer une séance d'enseignement à partir d'un objectif pédagogique imposé et d'un niveau de classe donné. Cette épreuve permet d'apprécier à la fois la maîtrise disciplinaire, la maîtrise de compétences pédagogiques et de compétences pratiques.

La séance s'inscrit dans les programmes et référentiels du lycée professionnel. Elle prend appui sur les investigations, les analyses ou les productions effectuées par le candidat pendant les quatre heures de travaux pratiques dans le cadre d'un environnement et d'activités techniques et/ou professionnels en lien avec la spécialité.

Un dossier est fourni au candidat par le jury, comportant divers documents techniques ou professionnels (protocoles de manipulations, résultats expérimentaux, résultats d'enquêtes, fiches techniques, bilan d'actions, projets d'actions, etc.) et des documents pédagogiques.

L'épreuve comporte un exposé suivi d'un entretien avec le jury.

Le candidat est amené, au cours de sa présentation orale, puis lors de l'entretien, à expliciter sa démarche méthodologique, à mettre en évidence les informations, données et résultats qui lui ont permis de construire sa séance d'enseignement, à expliquer ses choix didactique, pédagogique et éducatif ainsi que pour la mise en activité des élèves et la construction des savoirs.

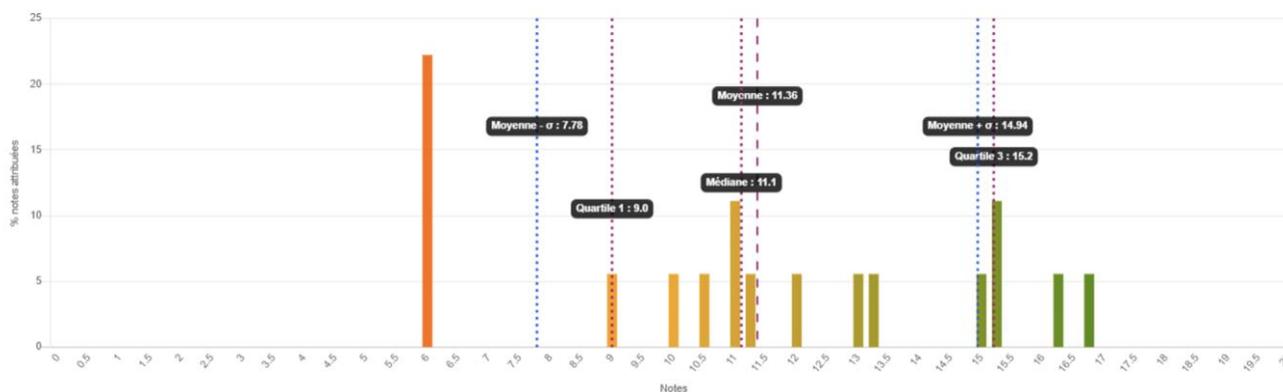
L'entretien avec le jury peut également aborder, en relation avec le thème de la séance, les interactions possibles avec d'autres disciplines, l'intérêt du travail en équipe, et plus généralement, la place de la discipline dans la formation de l'élève.

Pendant le temps de préparation, le candidat dispose des textes des programmes scolaires et des référentiels, et éventuellement d'autres documents.

Certains documents fournis par le jury peuvent être rédigés en langue anglaise, compte tenu de leur nature scientifique.

L'épreuve est notée sur 20. La note 0 est éliminatoire.

2. Répartition des notes



3. Observations du jury

Il s'agit d'une épreuve à caractère pédagogique qui prend appui sur les investigations conduites par le candidat à partir des travaux pratiques réalisés et en lien avec les référentiels des diplômes mis en œuvre en lycée professionnel.

Le candidat est observé par un jury lors des travaux pratiques.

Remarque : On entend par « investigations » la réalisation au cours des travaux pratiques d'essais, de recherches, de comparaisons de techniques, d'utilisation de matériels, de produits et/ou de résultats qui pourront ensuite être exploités tout ou partie dans la séance.

2.1. Constats

Pour cette session, le jury a apprécié les prestations des candidats dont la proposition de séance est contextualisée, réaliste, prenant appui sur des connaissances professionnelles solides et une réflexion pédagogique approfondie. Ont été particulièrement appréciés les choix pour la mise en activité des élèves, l'argumentation des choix pédagogiques, la réalisation du support de présentation numérique.

Le jury regrette que certains candidats :

- méconnaissent les référentiels des diplômes et la nature de l'épreuve de leçon
- ne maîtrisent pas les savoirs scientifiques, technologiques et professionnels en lien avec la thématique de la séance
- ne lisent pas correctement le sujet et ne respectent pas le cahier des charges relatif au niveau de classe, aux compétences, à l'objectif pédagogique
- n'aient pas pris le temps de mettre en œuvre une démarche d'investigation pendant le temps de TP. De fait un réinvestissement des résultats des investigations lors de la conception de la séance ne peut être mené
- ne soient pas en capacité de justifier leur démarche pédagogique, d'argumenter leurs choix, de prendre du recul par rapport à leurs propositions, d'apporter des remédiations dans le cadre d'un échange avec le jury
- ne se projettent pas dans leur futur métier, en termes de posture, d'expression, d'écoute.

2.2. Conseils aux candidats

Lors de l'épreuve, le jury recommande :

- la lecture du sujet dans sa globalité et son analyse avant la mise en place du TP pour pouvoir se projeter sur l'ensemble de l'épreuve ;
- une gestion du temps imparti de la première partie de l'épreuve (4 heures) pour permettre à la fois la réalisation des investigations de techniques esthétiques et la préparation de la séance de formation ;
- d'envisager au cours des travaux pratiques des essais, des recherches, ainsi que des comparaisons de techniques, d'utilisation de matériels, de produits et/ou de résultats en lien avec le thème ;
- d'exploiter les investigations conduites lors des travaux pratiques pour justifier les choix pédagogiques de la séance lors de l'entretien ;
- de faire preuve de qualités d'écoute, de communication et de réactivité face aux questions posées pour compléter ou réajuster le propos.

Dans le cadre de la préparation au concours, il est recommandé aux candidats de :

- se familiariser avec les référentiels et les guides d'accompagnement de tous les diplômes correspondant aux champs d'activités des professeurs de lycée professionnel Esthétique cosmétique
- s'informer sur les spécificités et les évolutions de la voie professionnelle
- repérer la diversité des enseignements professionnels, ainsi que leur articulation avec les autres disciplines
- s'approprier la démarche d'investigation, le vocabulaire scientifique et pédagogique
- prendre connaissance du référentiel des compétences professionnelles des métiers du professorat et de l'éducation
- prendre contact avec des établissements, des équipes et si possible assister à une ou des séances d'enseignement
- appréhender les différentes modalités d'évaluation
- actualiser ses pratiques professionnelles
- assurer une veille technologique et réglementaire.

ÉPREUVE D'ENTRETIEN

1. Définition de l'épreuve

- **Durée : 35 minutes**
- **Coefficient 3**

L'épreuve d'entretien avec le jury porte sur la motivation du candidat et son aptitude à se projeter dans le métier de professeur au sein du service public de l'éducation.

L'entretien comporte une première partie d'une durée de quinze minutes débutant par une présentation, d'une durée de cinq minutes maximum, par le candidat des éléments de son parcours et des expériences qui l'ont conduit à se présenter au concours en valorisant ses travaux de recherche, les enseignements suivis, les stages, l'engagement associatif ou les périodes de formation à l'étranger. Cette présentation donne lieu à un échange avec le jury.

La deuxième partie de l'épreuve, d'une durée de vingt minutes, doit permettre au jury, au travers de deux mises en situation professionnelle, l'une d'enseignement, la seconde en lien avec la vie scolaire, d'apprécier l'aptitude du candidat à :

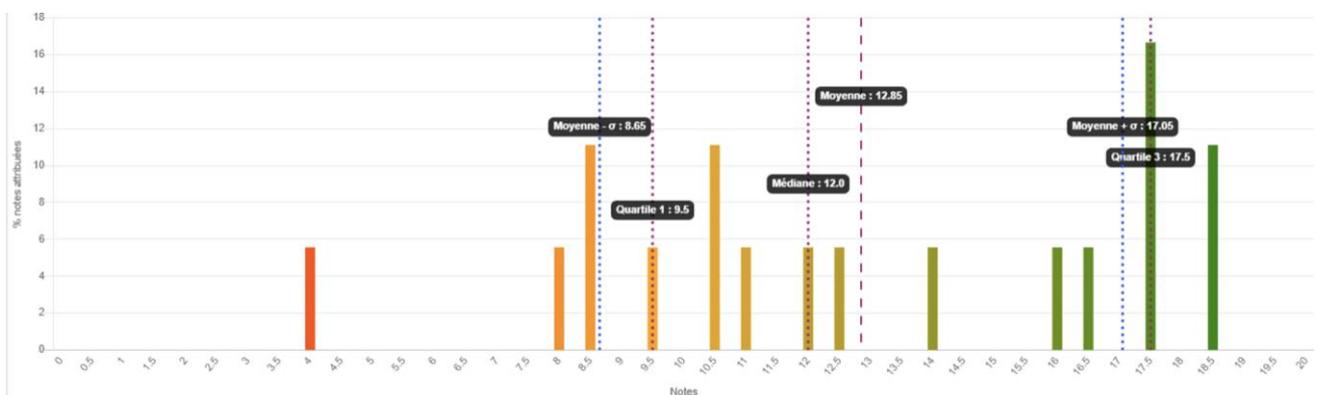
- s'approprier les valeurs de la République, dont la laïcité, et les exigences du service public (droits et obligations du fonctionnaire dont la neutralité, lutte contre les discriminations et stéréotypes, promotion de l'égalité, notamment entre les filles et les garçons, etc.)
- faire connaître et faire partager ces valeurs et exigences.

Le candidat admissible transmet préalablement une fiche individuelle de renseignement établie sur le modèle figurant à l'annexe V de l'[arrêté du 25 janvier 2021 fixant les modalités d'organisation des concours du certificat du certificat d'aptitude au professorat de lycée professionnel](#), selon les modalités définies dans l'arrêté d'ouverture.

Les candidats titulaires d'un doctorat peuvent, conformément à l'article L. 412-1 du code de la recherche, présenter leurs travaux réalisés ou ceux auxquels ils ont pris part en vue de la reconnaissance des acquis de l'expérience professionnelle résultant de la formation à la recherche et par la recherche qui a conduit à la délivrance du doctorat. La fiche individuelle de renseignement comprend une rubrique prévue à cet effet.

L'épreuve est notée sur 20. La note 0 est éliminatoire.

2. Répartition des notes



3. Commentaires du jury

A. Première partie : Parcours et expériences

Le jury a apprécié :

- les exposés structurés, mettant en évidence les compétences acquises pendant le parcours, pouvant être transférées au métier d'enseignant
- l'expression des motivations et la capacité à se projeter dans le métier
- le respect du temps imparti
- une communication claire, fluide et dynamique.

Recommandations

Une bonne compréhension et une préparation approfondie de l'épreuve sont nécessaires.

La fiche individuelle de renseignements doit être complétée avec soin pour permettre au jury de bien comprendre le parcours du candidat.

Les cinq premières minutes de présentation servent de base à l'entretien, elles doivent permettre de rebondir et de susciter le questionnement sur le parcours du candidat. Cet exposé a trop souvent consisté en une liste de diplômes et d'expériences sans mettre en avant les compétences transférables au métier d'enseignant (*cf : arrêté 1^{er} juillet 2013 relatif au référentiel des compétences métiers du professorat et de l'éducation*). Les candidats pourraient expliciter davantage les bénéfices de leurs diverses expériences. Il en est de même pour les compétences professionnelles acquises, tout au long de leur cursus. Les éléments de motivation à devenir enseignant d'esthétique en lycée professionnel sont attendus.

B. Deuxième partie : Mise en situation professionnelle

Les meilleurs candidats ont su :

- se positionner comme agent de l'État représentant de l'institution ;
- analyser les situations et proposer des solutions adaptées ;
- argumenter les solutions proposées ;
- utiliser un vocabulaire soutenu
- faire partager les valeurs de la République au sein de la classe ;
- se montrer réactifs dans les échanges ;

Le jury a apprécié la connaissance des instances d'un établissement, de l'Institution et de ses ressources (réglementation), des différents personnels et partenaires dans la gestion des situations proposées.

Recommandations

Le jury conseille aux candidats de :

- reformuler chaque situation pour se l'approprier ;
- prendre le temps d'analyser les situations exposées ;
- être méthodiques et structurés dans la construction de leurs réponses ;
- éviter les analogies avec des situations vécues ;

- identifier toutes les actions possibles pour l'enseignant avant de confier le problème à un autre acteur ;
- proposer des solutions réalistes respectant le cadre réglementaire ;
- mesurer les missions qui incombent à un professeur

Pour réussir cette épreuve, les candidats doivent connaître, s'approprier :

- les valeurs de la République ;
- le cadre réglementaire de l'École : droits et obligations des fonctionnaires, textes officiels
- le système éducatif, ses acteurs et le rôle de chacun ;
- l'organisation d'un établissement et de ses instances.

CONCLUSION GENERALE

Le jury félicite les candidats admis au CAPLP et au CAFEP.

L'enseignement ne peut se concevoir sans la maîtrise des savoirs enseignés, et celle de l'expression alliant une présentation claire des éléments de réponse et une argumentation des idées développées.

Ce sont ces qualités qui ont été recherchées dans les épreuves d'admissibilité et d'admission.

Certains candidats ne maîtrisent pas les connaissances scientifiques, technologiques et professionnelles nécessaires. Une préparation aux épreuves est indispensable. Les candidats admis ont fait preuve d'une maîtrise certaine des savoirs essentiels liés à la discipline.

Il ne peut être exigé des candidats une totale maîtrise des démarches et des méthodes pédagogiques. Il leur est conseillé d'entrer en relation avec une équipe pédagogique d'un lycée professionnel pour obtenir des informations pouvant aider au développement de séquences et séances pédagogiques selon une démarche structurée et pertinente.

Lors des épreuves d'admission, le jury a apprécié la posture adaptée des candidats au cours des échanges et leur capacité d'écoute ainsi que leur capacité à analyser leur pratique.